



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteauvieux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 19 Décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 Décembre à 20h30, Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE, dûment convoqué le 15 Décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

PRÉSENTS : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, GUYOT-MICHEL Gaëlle, Patrice GRANGE, Ghislaine DIDIER

EXCUSÉE : Elodie GEY

ABSENTS : Christophe DUMAS, Adrien JACQUET, Séverine LE SCOÛR SOTIN

Secrétaire de séance : Lucien DERFEUILLE

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, Lucien DERFEUILLE est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Délibération n°2025-070 - Approbation de la convention relative à l'installation d'un abribus
- Délibération n°2025-071 - Cession et acquisition de parcelles GAUTHIER-GLORIA / Commune
- Délibération n°2025-072 - DM n°2
- Questions diverses
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 Novembre 2025.

Délibérations

Délibération n°2025-070 : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention relative à la pose d'un abribus qui a pour but de définir les modalités d'installation, de maintenance, d'entretien et d'enlèvement d'un abribus. Afin d'assurer la sécurité des usagers des transports en commun et de pouvoir disposer de supports de communication nécessaires à l'information des usagers sur l'ensemble des projets menés et des services rendus par le Département du Rhône, ce dernier participe, avec l'aide des communes concernées, à la mise en place d'abribus, équipements de mobiliers urbains.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur cette convention.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention relative à l'installation d'un abribus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y afférents, **PREND ACTE** que cette convention est conclue sans limitation de durée, avec la possibilité de résiliation unilatérale par chacune des parties, à tout moment, et pour tout motif, sans possibilité d'indemnisation respective des deux parties, pour quelque motif que ce soit.

Délibération n°2025-071 : CESSION ET ACQUISITION DE PARCELLES M. GAUTIER ET MME GLORIA / COMMUNE DE SAINTE CATHERINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA d'acquérir une partie de la parcelle n° D852 (soit la parcelle D953, nouvellement cadastrée), située devant leur propriété, n°103 Impasse du Petit Verger.

Afin de faciliter l'entrée dans leur propriété, Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA souhaitent acquérir la parcelle D953 d'une superficie de 35 m², propriété de la Commune.

Pour des raisons pratiques à l'entretien de la voirie (déneigement) Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA cèderont à la Commune, la parcelle D980 d'une superficie de 3 m².

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de ces cession/acquisition à 100 €/m², soit pour Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA, à payer la somme de 3 500.00 € à la Commune et cette dernière devant régler le montant de 300.00 € à Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur ces cession/acquisition.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE** à l'unanimité la cession à Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA de la parcelle D953 au tarif de 3 500.00 € ; **ACCEPTE** à l'unanimité l'acquisition de la parcelle D980 au profit de la commune pour la somme de 300.00 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces cession/acquisition ; **DIT** que tous les frais concernant ces cession/acquisition seront pris en charge par Monsieur GAUTIER et Mme GLORIA.

Délibération n°2025-072 : DECISION MODIFICATIVE n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de débits et crédits sur la section d'investissement pour faire face à des opérations non prévues lors de l'élaboration du Budget Primitif :

Monsieur le Maire propose les mouvements suivants :

1. Section d'Investissement :

Chapitre	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
041	2313	Immobilisations en cours	+ 130 706.45€	
041	21538	Autres réseaux		+ 130 706.45€

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE** à l'unanimité de valider les mouvements tels que décrits ci-dessus.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- Un habitant de la commune demande l'attribution d'une autorisation de stationnement pour taxi. Après consultation, le Conseil Municipal décide (6 voix pour, 2 abstentions) de lui attribuer cette autorisation.
- Distribution des sacs poubelles : Les dates retenues Vendredi 16 Janvier 2026 de 14h à 18h30 et Samedi 17 Janvier de 8h30 à 12h30.
- Remerciements de la Famille Goutagny pour l'attention témoignée lors du décès de Pierre GOUTAGNY.
- De nouveaux blocs toilettes modulaires seront posés prochainement près des jeux de boules par l'Amicale Boules des Terreaux.
- Proposition du devis fabrication / pose de la porte du local poubelle de Vival suite à l'effraction. Voir prise en charge des assurances avant signature du devis.
- Présentation du compte-rendu de la conférence des mairies de la CCMDL.
- Lettre d'informations de l'association Mac Maël Agri.
- Demande d'installation dans le local médical par une personne qui propose : accompagnement périnatale, soins énergétiques... Après réflexion, le Conseil Municipal souhaite donner la préférence à un praticien médical.
- Une délégation d'agriculteurs de la commune a participé à la journée de revendication contre le Mercosur et la DNC (dermatose nodulaire contagieuse).

Tour de table

Ghislaine DIDIER

- soutient les agriculteurs face à cette nouvelle crise. Lors de la dernière réunion de la Commission agricole, les jeunes présents se questionnent quant à la reprise des exploitations familiales face aux difficultés rencontrées.
- demande si la campagne de piégeage des frelons asiatiques sera poursuivie en 2026. Joël BOURGEOIS informe qu'une quinzaine de nids n'ont pas pu être détruits. Il demande si une subvention pourrait être votée sur le prochain budget pour l'achat de pièges afin de poursuivre les destructions.

Joëlle MASSE

- demande si une subvention sera versée à l'association L'Hirondelle. Monsieur le Maire rappelle que les subventions seront notées au budget 2026.
- signale que la « silhouette d'enfant piéton » posée sur le trottoir afin de faire ralentir les automobilistes, près de l'école Les Deux Versants, n'est pas très visible et doute de son efficacité. Monsieur le Maire l'informe qu'il n'est pas possible de la déplacer.

Lucien DERFEUILLE

- signale que les travaux sur la petite bâtisse dans le hameau de Chavassieux ont débuté et se déroulent actuellement dans les meilleures conditions.

Patrice GRANGE

- informe de la présence de véhicules sur le parcours des coureurs lors de la Saintélyon près de la Faverge. Monsieur le Maire propose de signaler le problème aux responsables de l'épreuve afin que celui-ci ne se reproduise pas à l'avenir.

Réunions

Prochain Conseil municipal
Adjoints
Entretiens professionnels

Vendredi 23 Janvier 2026 à 20h30
Lundi 12 Janvier à 17h00
Vendredi 16 Janvier à partir de 13h30

Fin de séance à 21 h 50

Le secrétaire de séance

Lucien DERFEUILLE



Le Maire

Pierre DUSSURGEY



Publié sur le site internet de la commune le :

26 JAN. 2026

Affiché le :

26 JAN. 2026